

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an... .. 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

13 octobre — Le tsar, le tsarevitch, le grand duc Michel et leur suite, actuellement en Danemark, se rendent à bord du bâtiment de guerre français, l'*Isly*, mouillé à l'entrée du port de Copenhague. Cette manifestation sympathique, coïncidant avec l'arrivée à Toulon, de l'escadre Russe, est en elle-même un événement politique important

— Réception à Toulon de l'amiral Avellan et des marins russes, qui sont accueillis par la population entière avec un enthousiasme indescriptible.

14 octobre — La présence des marins russes à Toulon donne lieu à des réceptions et à des fêtes empreintes d'un entraînement et d'une cordialité extraordinaires.

— Verdict des assises de la Seine à l'égard de la bande des dévaliseurs de l'hôtel Panisse-Passy. Des circonstances atténuantes sont accordées aux complices de Renard et de Tajan, mais ces deux accusés sont traités avec une sévérité justifiée, savoir Renard, à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour; Tajan à dix ans de travaux forcés et à la relégation. Les autres accusés sont condamnés à des peines variant entre huit ans et deux ans de prison.

15 octobre — Accident de chemin de fer sur la ligne de ceinture à la Chapelle Saint-Denis. Dégâts matériels très importants mais heureusement pas de victimes à déplorer.

16 octobre — Centième anniversaire de l'exécution de la reine Marie-Antoinette, morte sur l'échafaud le 16 octobre 1793.

— Arrivée à Paris de l'archiduc Ferdinand, prince héritier de la couronne d'Autriche-Hongrie.

— Les grèves du nord donnent lieu à de nouvelles et très regrettables bagarres; qui obligent la troupe à charger les grévistes,

— Un incendie formidable éclate à Saint Denis, dans les ateliers de la compagnie générale de construction et y cause des dommages matériels évalués à plus de deux millions.

17 octobre — Mort du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, le héros de Malakoff (1855) de Magenta et de Solferino (1859), ancien Gouverneur de l'Algérie (1864-1870) ancien Président de la République française (1873-1879).

— Arrivée des marins russes à Paris, qui fait à nos alliés Slaves, une ovation des plus chaleureuses.

18 octobre — Mort du célèbre compositeur Charles Gounod, auteur de *Faust*

et de nombreux chefs-d'œuvre d'art musical.

19 octobre — La série des fêtes organisées à Paris en l'honneur des marins russes, donne lieu dans les rues, à un débordement surprenant d'enthousiasme de la part de la population parisienne.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les habitants sont informés que le service des eaux sera interrompu, pour cause de travaux à l'usine de Ver, pendant les journées de Lundi, Mardi et Mercredi.

MESNIL-AMELOT

Il y a environ un mois, M. Carnet, pépiniériste au Mesnil-Amelot signalait à la brigade de gendarmerie de Dammartin, un vol d'osier à son préjudice et l'auteur de ce larcin évalué à 25 fr. demeurait inconnu.

Le 16 octobre dernier, la gendarmerie de Dammartin a mis la main sur un certain Victor Gross dont l'allure lui paraissait suspecte. Ce personnage a été reconnu pour l'auteur du vol du Mesnil-Amelot et il a été conduit à la prison de Meaux.

MONTCÉ

Un manouvrier de cette commune, le sieur Guyon Julien, s'enivrait fréquemment et par suite abandonnait son travail.

Dans l'après-midi du 15 octobre, un passant l'a trouvé au lieudit *Gros-Regard* couché sur le ventre, le bras gauche dans un trou d'où l'on avait autrefois extrait de la pierre et aujourd'hui rempli d'eau.

Prévenus aussitôt, le garde-champêtre et les autorités se transportèrent au *Gros-Regard* et retirèrent le cadavre de l'infortuné buveur qu'ils transpor-

tèrent à son domicile. M. le docteur Petit, de Saint-Soupplets, a déclaré que la mort remontait à une douzaine d'heures.

Guyon devait être ivre. On suppose qu'étant altéré, il sera venu boire à la mare. Il y aura été frappé d'une congestion. Le trou ne contenait que vingt centimètres d'eau et de vase.

Guyon était âgé de 34 ans.

(Publicateur)

— Deux individus, le premier nommé Ponti, Virgile, âgé de 30 ans, sujet italien, et le second du nom de Braconnier, sont poursuivis pour délit de chasse.

Les 6 et 7 juillet dernier, les deux prévenus ont été surpris en compagnie de quatre individus qui ont été condamnés pour ce fait, chassant à l'aide de panneaux dans les bois de Montgé.

Braconnier sur lequel on a pas encore pu mettre la main, est condamné à 2 mois de prison et 200 fr. d'amende par défaut.

Ponti qui n'a jamais subi de condamnations, en est quitte avec 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

(Indépendant)

MAUREGARD

Le 17 octobre dernier, le nommé Louis Bleuret arrachait des betteraves en compagnie du sieur Ernest Dubois, dans un champ appartenant à M. Lefèvre. Une dispute dont on ignore le motif, survint entre les deux ouvriers et Bleuret, qui était légèrement pris de boisson et qui avait une fourche à la main en porta un coup à Dubois et lui fit une profonde blessure à la tête. Fort heureusement ce dernier est d'une constitution très robuste qui lui a permis de résister à ce coup qui eût pu être mortel.

NANTEUIL LE HAUDOUT

La société de secours mutuels de Nanteuil a obtenu récemment de l'État, une subvention de 300 fr., destinée à augmenter son fonds de retraite.

TRAMWAY DE MEAUX A DAMMARTIN

Il nous est particulièrement agréable d'avoir à publier la lettre suivante, que nous adresse M. Hémar, maire de Dammartin.

Dammartin 18 octobre

Mon cher Lemarié,

Monsieur le Conseiller général du canton de Dammartin a bien voulu m'informer par lettre qu'il avait été assez heureux pour faire admettre et voter par la commission des chemins de fer du Conseil général, dans sa réunion tenue lundi dernier, la proposition de mise à l'enquête de la ligne de tramway de Meaux à Dammartin.

Monsieur Moquet ajoute qu'il a, en outre, obtenu que cette commission proposât au Conseil général de voter le prolongement du tracé du chemin de fer jusqu'à Survilliers que lui et M. Droz ont été délégués pour se mettre en rapport avec les représentants des départements voisins.

Enfin, notre Conseiller général termine ses communications en annonçant que la commission des chemins de fer départementaux a décidé que toutes les lignes dont la mise à l'enquête était adoptée, seraient exécutées en même temps, c'est à dire sans ordre de priorité entre elles.

L'importance de ces résultats, acquis grâce au zèle intelligent de notre mandataire, ne saurait vous échapper, j'ai pensé que les lecteurs de la *Petite Gazette* seraient, comme vous, très satisfaits d'apprendre avec quel succès avaient été défendus les intérêts de la grande majorité des habitants du canton: c'est mon excuse en venant, cette fois encore, réclamer la publicité de votre journal.

Agrérez, etc.

Eug. Hémar.

Enfin! il y a lieu aujourd'hui d'espérer que les vœux du canton de Dam-

martin seront exaucés, nous ne dirons pas à bref délai, mais dans un avenir cependant assez rapproché, si l'on considère que le département de Seine-et-Marne, à qui on a fait la réputation d'être l'ennemi des lignes de chemin de fer à voie étroite, est revenu de son erreur, et que faute de pouvoir établir un réseau départemental à voie normale, il lui tarde maintenant de goûter les avantages que ne sauraient manquer de lui procurer un ensemble bien combiné de lignes de tramways, destinées à établir des communications faciles entre les chefs-lieux de cantons, d'arrondissements et de département.

Nos compatriotes du canton de Dammartin sauront gré à l'honorable M. Moquet, des efforts qu'il a déployés pour arriver à faire adopter par l'assemblée départementale, un tracé appelé à leur donner satisfaction et à rendre d'importants services à toute la région septentrionale de Seine-et-Marne.

L'empressement et le zèle que l'honorable M. Droz n'a cessé de déployer dans cette intéressante question du chemin de fer de Meaux à Survilliers, dont il pourrait, jusqu'à un certain point, revendiquer la paternité, nous donne aussi l'assurance d'une prochaine entente des Conseillers généraux de Meaux et de Dammartin avec les représentants de l'arrondissement de Senlis.

Si, après vingt années d'attente, il peut être enfin donné à la génération actuelle de saluer la réalisation de cette entreprise laborieuse, elle saura apprécier à leur valeur, les efforts de ceux qui l'auront menée à bonne fin et leur conservera un souvenir reconnaissant.

E. J.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 096973

FAITS DIVERS

VELOCIPÉDISTES ET VOITURIERS

Nous recommandons aux méditations de certains voituriers qui passent, à bon droit, pour peu bienveillants à l'égard des cyclistes qu'ils rencontrent sur les routes. les lignes suivantes :

M. X... substitut du procureur de la République, descendait à bicyclette la Route nationale, quand deux charretiers dont la voiture tenait le milieu de la route (comme c'est trop souvent leur habitude), se placèrent après être concertés, entre leur voiture et le fossé à leur gauche, de manière à obliger M. X... à passer tout près d'eux.

Au moment où il les croisait, l'un des charretiers poussa son collègue sur le cycliste qui, heurté violemment, fut jeté à terre et se releva couvert de contusions.

Plainte fut déposée par la victime et du jugement rendu par le tribunal correctionnel, voici quelques passages :

« Attendu que la bicyclette est un moyen de locomotion qui a passé par nos mœurs ; qu'elle vient d'être frappée d'un impôt qui lui donne droit de cité ;

« Attendu qu'il est du devoir du tribunal d'assurer la sécurité des personnes qui usent de ce moyen de transport et de le défendre contre les stupides plaisanteries des gens malveillants ;

« Attendu que le fait relevé contre Frappa constitue le délit prévu et puni par l'article 311 du code pénal ;

« Le tribunal jugeant correctionnellement et en premier ressort déclare Frappa coupable d'avoir commis le délit ci-dessus spécifié en conséquence le condamne à huit jours d'emprisonnement et aux frais de la procédure.

« Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps »

On ne saurait, à notre avis, donner trop de publicité à ce verdict, afin de

mettre M. les charretiers récalcitrants en garde contre les rigueurs auxquels ils s'exposent journellement.

ESCREQUERIE NOUVELLE

Un individu répondant au signalement suivant, est activement recherché par la police : paraissant âgé de 40 ans environ, grand, il porte la moustache d'un blond roux, est vêtu d'un complet en drap bleu, chaussé de souliers, ayant une rosette ou un ruban rouge à sa boutonnière.

Cet individu va trouver des pères de famille ayant leur fils sous les drapeaux ; se prétend le capitaine de sa compagnie et annonce au père désolé que son fils, auquel il s'intéresse beaucoup est gravement compromis dans une affaire de vol au régiment ; l'enfant va passer au conseil de guerre, dit-il.

Le père au désespoir, on le conçoit — on le serait à moins — verse une forte somme destinée à arrêter l'affaire, et le pseudo-officier s'éloigne, emportant avec l'argent les remerciements et les bénédictions de la famille éplorée.

UN CHATEAU HISTORIQUE

Le *Libéral du Valois*, nous apprend que le château de Vez, qui a été acheté récemment par un riche propriétaire va être complètement restauré. On sait que ce château est un vrai bijou d'architecture du moyen-âge. Nous sommes heureux qu'il tombe entre les mains de personnes dont le goût éclairé pourra en faire une reconstitution qui sera vivement appréciée des nombreux visiteurs de notre région. Il est peu de sites plus beaux et formant un ensemble aussi complet comme les ruines du moyen-âge.

UNE NOMBREUSE FAMILLE

La famille la plus nombreuse qui soit sur le globe est celle du roi de Siam.

Khonlalonkorn n'a que deux épouses officielles, mais ces deux reines en titre sont assistées de quatre-vingt-huit dames du harem qui ont donné au roi soixante-douze enfants.

Le monarque siamois a songé de bonne heure à assurer l'avenir de sa dynastie. Avant d'avoir atteint sa quinzième année, il était déjà père de deux fils.

D'ailleurs à défaut de descendant direct, il n'eut pas manqué d'héritiers collatéraux, attendu qu'il a cinquante frères ou sœurs et deux cent vingt-six oncles et neveux.

On ne sera pas étonné que pour nourrir un si grand nombre de bouches, le service de la maison royale occupe un personnel de deux cents cuisiniers.

UN MONSTRE MARIN

La « Dépêche algérienne » dit que les pêcheurs ont pris dans les eaux d'Alger un poisson qui ne pèse pas moins de 500 kilogrammes. Il a brisé, avant sa capture, deux filets, et ce n'est que grâce à un engin spécial à la pêche du thon que les pêcheurs ont pu s'en emparer.

La conformation de ce poisson rappelle celle de la raie, mais sa taille gigantesque et certains détails le mettent en dehors de cette espèce.

Ce monstre mesure environ 5 m. 20 d'un bout d'une nageoire à l'autre, mais n'a qu'une longueur de corps de 3 m. environ, en exceptant sa queue, semblable à une queue de rat, qui mesure 1 m. 40.

Contrairement à la raie, la bouche mesure 0 m. 70 de largeur et 0 m. 40 de hauteur, ce qui lui permettrait d'avaler des poissons de 10 à 15 kilos.

Les plus vieux pêcheurs ne se rappellent pas avoir vu un monstre pareil.

USAGES FUNÈBRES

On compte en France bon nombre de villes et de villages où les cérémonies funèbres donnent lieu à des usages bizarres qui se perpétuent de génération en génération, paraissant ne subir aucune altération appréciable, dans la façon dont ils se pratiquent depuis une longue suite de siècles.

Nous empruntons à la France pittoresque le récit de diverses coutumes plus ou moins étranges, encore en usage de nos jours. C'est ainsi que dans certaines parties du département du Cantal, lorsqu'un mari perd sa femme ou une femme son mari, le survivant donne un repas qui a quelquefois lieu dans la maison ou repose le cadavre.

Les convives rient, boivent, chantent et font des arrangements pour remarier l'hôte qui les traite. Le veuf ou la veuve reçoit les propositions et donne ses raisons d'acceptation ou de refus ; il est rare qu'on se sépare avant que l'arrangement ne soit conclu.

Le paysan breton, par un préjugé traditionnel, s'efforce de se montrer insensible et froid, même dans les circonstances les plus pénibles ; il rougirait de laisser couler une larme roulant sous sa paupière et, on le voit fumer et converser paisiblement auprès du lit mortuaire de sa femme ou de son enfant ; il les conduit froidement jusqu'à leur tombe qu'il contemple d'un œil sec et revient chez lui où souvent il s'enivre avec une partie du cortège funèbre. Mais souvent aussi, dès qu'il a satisfait en tout point à l'étiquette sauvage dont il est l'esclave la nature ressaisit avec violence ses droits sacrifiés à un sot orgueil, et le malheureux qui avait osé braver la douleur, expire en emportant avec lui le secret de son désespoir.

Aux environs de Carcassonne, la

plupart des enterrements sont suivis d'un repas où les qualités du défunt sont célébrées au bruit des verres. Dans certains villages, les personnes qui accompagnent le convoi funèbre d'un paysan ne marchent jamais sur deux rangs; chacun suit isolément: les hommes ont les cheveux épars et les ailes du chapeau rabattues; les femmes, vêtues de noir, s'enveloppent la tête d'un petit capuchon de serge noire, appelé dans le pays *capette*. Au retour de l'enterrement, il est d'usage avant de s'asseoir à table de se laver les mains à la porte d'entrée du défunt. Aucun paysan n'oserait éteindre la lumière qui a été placée auprès d'un cadavre; il craindrait de mourir dans l'année.

Dans certaines localités des Hautes-Alpes, on enveloppe les morts d'un linceuil et on les dépose ainsi dans le fond d'une fosse. — Dans la vallée de Queyras et à la Grave, ne pouvant ouvrir la terre pendant l'hiver, on suspend les morts dans les greniers ou sur les toits, jusqu'au printemps. A Arvieux, la femme veuve ne laisse jamais enterrer son mari sans l'avoir tendrement embrassé. — A Rémollon, à Theus, à Espinasse, lors d'un enterrement, chacun des assistants reçoit de la famille un morceau d'étoffe. — Partout les cérémonies funèbres sont suivies d'un repas où viennent les parents, les voisins et les amis; on n'y sert jamais de viande, mais seulement du riz et du pain de boulanger qu'on appelle *ponhpo*. — Dans quelques communes on porte une outre pleine de vin au cimetière, et au retour la maison du défunt devient le théâtre d'une espèce de bacchanale, où les sanglots et les lamentations se mêlent aux cris de ceux qui s'enivrent. — A l'Argentière, après l'inhumation, les tables sont dressées autour du cimetière; celle du curé et de la famille sur la fosse même. Le diner fini, le plus

proche parent prend son verre, chacun l'imite et répète avec lui: *A la santé du pauvre mort*.

A Fours, dans les Basses-Alpes, après la mort et l'enterrement d'un Fournaisien, la paille de son lit est transportée à l'extrémité d'un champ, qui ne doit jamais être le plus voisin de la maison du mort, mais celui qui vient ensuite; cette paille reste là jusqu'à son entière destruction, sans que jamais on s'en serve comme fumier. — Au jour anniversaire du décès, on célèbre une messe qui est suivie d'un banquet funèbre, dont le riz et les œufs forment les mets principaux; ce triste repas est en quelque sorte public, car chacun: parent, ami, ou étranger, a droit d'y prendre place.

Dans la Somme, il existe à Beaulieu quelques coutumes qui semblent se rattacher à d'anciennes pratiques du paganisme. Dès qu'un des habitants meurt, ses plus proches parents se couvrent de longs manteaux et vont ainsi faire part de cette mort à leurs parents et à leurs amis. Lorsqu'on enterre le défunt, les assistants font trois fois à reculons le tour de la fosse où est déposé son cercueil, afin d'empêcher qu'il ne revienne les tourmenter pendant la nuit.

Générosité Russe

Tout est, en ce moment, aux Russes et à la Russie.

On raconte un beau trait de la jeunesse de l'amiral Avelane, qui remonte à l'époque où, à peine sorti de l'école des cadets de la marine, il croisait dans la mer Baltique en qualité de garde-marin. Le navire sur lequel il se trouvait comptait au nombre des hommes d'équipage un ancien capitaine de frégate, dégradé pour outrage à un supérieur. Le jeune officier considéra comme un pieux devoir d'atténuer son infortune en lui montrant tous les

égards compatibles avec les exigences du service. Ayant démêlé chez lui de grandes qualités d'intelligence et de cœur, il résolut de s'employer par tous les moyens à renouer une carrière si malheureusement brisée. La grâce ne pouvant être accordée au puni que par un acte d'héroïsme, Avelane eut une inspiration de génie: « A la prochaine tempête, dit-il à l'ancien capitaine, je me laisserai tomber à la mer, de manière qu'on croie à un accident, tu te jetteras à l'eau, tu me sauveras et l'épaulette te sera rendue. » Il fut ainsi fait. A quelque temps de là, par une forte bourrasque, le cri: « Un homme à la mer! » retentit à bord. Avelane avait disparu. L'ex-capitaine se jeta à l'eau; mais il nageait mal, et ce fut à Avelane que le pseudo-sauveteur dut d'être hissé à bord. Le commandant fit un rapport au tzar, et le capitaine gracié, fut réintégré dans son grade.

Il est amiral aujourd'hui. Fêtant dernièrement le cinquantième anniversaire de son entrée au service, il avait réuni à sa table sa famille et ses amis, parmi lesquels Avelane. Au dessert, il se leva et prononça d'une voix émue les paroles suivantes:

« Je bois à la santé de ma fidèle compagne, dont le dévouement n'a jamais faibli dans quelque situation que je me sois trouvé au cours de mon existence et qui a entouré des mêmes soins enveloppé du même amour le dégradé et l'officier.

Je bois, ensuite, à la santé de celui qui m'a rendu le plus grand service qu'un homme puisse rendre à un autre homme, à celui qui m'a rouvert le chemin de l'honneur, à celui dont la modestie égale à ce point la grandeur d'âme qu'il ne veut pas que je le nomme... Je pousse de tout mon cœur un hurra pour lui!»

Tous les assistants, devinant à qui

s'adressaient ces paroles, se tournèrent vers l'amiral Avelane qui avait peine à cacher son émotion.

(Gazette anecdotique)

Mac-Mahon

Au moment où tous les Français déplorent la mort du maréchal de Mac-Mahon, il nous paraît intéressant de reproduire le passage suivant du Dictionnaire bibliographique de Beeton ouvrage très réquand en Angleterre. Nous traduisons littéralement:

«...Après le combat du col de Terchia le maréchal de Mac-Mahon qui était alors aide de camp du général Achard, reçut de celui-ci l'ordre de porter un pli à Blidah, au colonel Bullières. Et comme la mission était dangereuse le général offrit à son officier un escadron de chasseurs comme escorte.

« Le jeune aide de camp refusa l'escorte en déclarant que c'était trop ou trop peu, et il voulut partir seul. A mi route il se vit entouré de cavaliers ennemis; mais songant sur eux, les déconcertant par son audace, il traversa leurs rangs dans l'espoir de gagner, avant d'être rejoint, un précipice profond appelé Ravin de Blidah.

« Et il poussa son cheval, une bête de pur sang, vers le gouffre. L'animal s'élança et franchit le ravin avec son cavalier; aucun Arabe n'osa tenter ce saut désespéré, et le jeune officier gagna Blidah sain et sauf.»

Au pays noir.

Dans un Congrès de mineurs, un orateur des plus fougueux monte à la tribune.

— Plus de maîtres! plus de bon Dieu! Il n'en faut pas!

Un de ses camarades l'interrompt vivement:

— Tu crois donc qu'il y a un bon Dieu toi.

— Non, je n'y crois pas répond le fougueux orateur. Mais... il me gêne!

POMMES DE

A VENDRE A LOISY

S'adresser chez M. BILLARD,



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S- & - M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez
Madame Veuve Ethis

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE

Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)

Paraissant tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures dans le texte

Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 8 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.

Bureaux : 6, Boulevard Montmartre, Paris. Téléphone

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comités et syndicats agricoles et d'
sociétés horticoles de France.

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois
3 fr.

Papeterie E. LEMARIE, à Dammartin

DÉPOT

des Papiers à Cigarettes.
pâte supérieure d'Angoulême

"LE SINCÈRE"

Cahiers de 100 feuilles, couverture tabac

La douzaine 0 fr. 50

La boîte de 100 cah. 3 fr. 75

Cahiers de 100 feuilles, couverture estampée

La douzaine 0 fr. 60

La boîte de 100 cah. 4 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles, cartonnage de couleurs

La douzaine 0 fr. 75

La boîte de 100 cah. 5 fr. »

"Le Sincère"

papier hygiénique

préparé au goudron de la forêt d'Arcahon

Cahiers de 60 feuilles

La douzaine 0 fr. 45

La boîte de 100 cah. 3 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles au goudron

La douzaine 0 fr. 75

La boîte de 100 cah. 5 fr. »

N. B. - Il existe dans cette sorte et au même prix,
un format plus grand que les cahiers ordinaires.

REMISES AUX DÉPOSITAIRES

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

— Papier d'Arménie —

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

LOGEMENT de deux
pièces au rez-de-chaussée avec
jardin à louer de suite à SAINT-
MARD.

S'adresser au bureau du Journal.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarie Dammartin.